

## Colloque inaugural de la Maison Internationale des Langues et des Cultures "Normes et Discours" 17-18 Novembre 2011

Le colloque « Normes et Discours » s'inscrit dans le cadre du projet de Maison Internationale des Langues et Cultures. Ce projet, porté par les universités Lyon 2 et Lyon 3 dans le cadre du PRES de Lyon, en collaboration étroite avec les établissements du site Lyon-Saint-Etienne, a pour finalité la valorisation des Sciences Humaines et Sociales dans une optique comparatiste et transdisciplinaire. Le colloque s'adresse donc à l'ensemble des chercheurs en SHS qui exercent au sein du pôle universitaire lyonnais : géographes, juristes, économistes, politistes et philosophes, spécialistes de littératures française ou étrangères et linguistes, sociologues, anthropologues, psychologues, spécialistes des sciences de l'éducation et historiens sont invités à soumettre un projet susceptible d'entrer en écho avec la problématique esquissée dans cet appel à communications. Le colloque aura pour but d'interroger, dans leur diversité, les discours normatifs : leurs présupposés, leur fonction, leurs divergences et convergences aujourd'hui.

La pertinence de l'opposition norme/nature, qui prête à l'ordre naturel une objectivité soustraite à l'interprétation, est battue en brèche tant dans le domaine du droit que dans celui de la bioéthique, voire dans la réflexion sur le développement durable, où la question d'une norme appliquée au vivant ne cesse de se poser. Sur le plan du droit, l'évolution des législations gouvernant le mariage, l'adoption, l'avortement ou la conception médicalement assistée, creuse l'écart entre un ordre naturel postulé (dont l'invocation sert d'ailleurs de socle à diverses formes de conservatisme, voire d'intégrisme), et la norme sociale dont les mutations se sont accélérées depuis les quatre dernières décennies, sans nécessairement que ces transformations soient irréversibles, comme en témoignent, par exemple aux Etats-Unis, les remises en cause de la décision Roe vs. Wade sur le droit à l'IVG. Les rapports conflictuels qui peuvent se nouer entre norme étatique et norme supra-étatique méritent également d'être interrogés, notamment en liaison avec la doctrine de l'universalité des droits de l'homme, norme abstraite dont l'articulation avec la notion de citoyenneté, qui suppose la (re)définition des limites géographiques et juridiques de l'espace national, doit être pensée.

Dans le domaine de la bioéthique, la question de la pertinence d'une référence à la norme « naturelle » semble loin d'être définitivement tranchée, qu'il s'agisse du recours aux OGM, ou de la recherche sur les cellules souches, voire de la réflexion sur l'euthanasie. Tel est aussi le cas de la notion de développement durable, qui suppose la prise en compte d'équilibres naturels, et donc d'une normativité extérieure à l'homme qui, en sacralisant la planète, peut d'ailleurs servir d'alibi à un retour du religieux, par exemple sous la forme de la théorie de l'« intelligent design ».

La norme a également partie liée avec l'ordre social et avec l'interdit : norme comportementale vers quoi tendent les thérapies behavioristes et par rapport à laquelle les déviations semblent se multiplier au fil des éditions du Manuel Diagnostique et Statistique des Troubles Mentaux ; mais également norme œdipienne au fondement de la psychanalyse dont les récentes évolutions de la neuropsychologie contestent la validité, ou aussi bien norme développementale qui peut s'avérer inapte à rendre compte de phénomènes comme l'autisme. Les discours normatifs, on le voit, possèdent une historicité, et exigent d'être étudiés dans une problématique de la longue durée.

La notion de norme intéresse tout autant le politologue que le sociologue soucieux d'interroger l'ordre que véhicule tout discours, notamment dès lors que celle-ci se décline en idéal républicain, voire en identité nationale ou européenne censée reposer sur un socle de valeurs partagées et dont la transmission offrirait un refuge contre le communautarisme. Elle permet d'examiner conjointement les modèles de société fondés sur des principes d'intégration ou au contraire sur la reconnaissance des diversités (ethnique, religieuse, etc.), facteur potentiel de fragmentation ou aussi bien élément dynamisant qui, en tout état de cause, suppose une politique de la langue. C'est enfin par rapport à la norme qu'il est possible d'examiner l'impact des pensées de la désobéissance civile. De même en effet que toute procédure sociale de normalisation engendre diverses formes de résistance, la norme appelle toujours déjà sa propre déconstruction, telle

que celle-ci s'opère notamment dans les études dites « post-coloniales » ou encore dans les « gender studies ».

La norme se conçoit aussi comme interne à la langue. On pourra notamment questionner son usage comme « discours » dans la perspective de la pragmatique de la communication. Elle doit enfin être interrogée en tant que catégorie dont relèvent des phénomènes esthétiques aussi divers que la contrainte oulipienne et les déclarations de principes véhiculées par programmes et manifestes artistiques et littéraires (par exemple les textes réunis par Nancy et Lacoue-Labarthe dans L'Absolu littéraire), la forme musicale imposée (la fugue qui prospère encore chez Chostakovitch) la contrainte générique (le sonnet chez Roubaud, Darras ou Réda), voire le degré zéro de l'écriture par rapport auquel sont supposés se mesurer l'écart stylistique, la singularité d'une écriture, le grain de la voix.

Ainsi déclinée au gré des problématiques spécifiques à l'ensemble des SHS représentées sur le site de Lyon-Saint-Etienne, il s'agira chaque fois de mettre en lumière les modalités selon lesquelles la norme est susceptible de devenir l'élément générateur des inflexions et des déplacements qui définissent notre modernité.

Les propositions de communications sont à adresser à :

Isabelle Alfandary - [isabelle.alfandary@free.fr](mailto:isabelle.alfandary@free.fr)

Claire Dodane - [claire.dodane@wanadoo.fr](mailto:claire.dodane@wanadoo.fr)

Denis Forest - [denis.forest@univ-lyon3.fr](mailto:denis.forest@univ-lyon3.fr)

et Axel Nesme - [axel.nesme@univ-lyon2.fr](mailto:axel.nesme@univ-lyon2.fr)

pour le 1er mai 2011.

**Nathalie Fournier**, vice-présidente à la recherche université Lumière-Lyon2

**Jacques Comby**, vice-présidente à la recherche université Jean Moulin-Lyon3